

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration	10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.33/03.24

Objet : Requalification du centre ville
Acquisition foncière
Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)
Parcelles cadastrées AL n°83, n°84, n°87 et n°88,
Situées aux n°15 et n°13 rue du Havre

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.33/03.24

Objet : Requalification du centre ville
Acquisition foncière
Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)
Parcelles cadastrées AL n°83, n°84, n°87 et n°88,
Situées aux n°15 et n°13 rue du Havre

Monsieur SZALEK rappelle que la Ville de Lillebonne mène une politique de restructuration de son centre-ville et, à ce titre, a identifié différents secteurs d'intervention qui doivent faire l'objet d'une requalification. Dans ce cadre, elle s'est associée aux services de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour l'accompagner dans la constitution de réserves foncières.

C'est dans ce cadre que l'Etablissement Public Foncier de Normandie a procédé, en vertu de la convention de portage du 6 juin 2011 et son avenant signé le 8 mars 2018, à l'acquisition, en 2019, des parcelles cadastrées AL n°83, n°84, n°87 & n°88, situées aux N°15 et N°13 rue du Havre, pour une surface totale de 211 m².

Il convient dorénavant, conformément aux dispositions de l'article 4 "Cessions des biens" de la convention d'action foncière signée entre la Ville de Lillebonne et l'EPFN, que la Ville de Lillebonne procède au rachat desdites parcelles, et ce, dans un délai de cinq ans.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la convention de portage foncier signée, le 6 juin 2011 et son avenant signé le mars 2018, entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Lillebonne,

Considérant qu'au regard des conventions de portage la ville doit procéder au rachat des parcelles suivantes :

- AL n°83 & n°84, d'une surface de 128 m², situées n°15 rue du Havre, au prix de 55 000€ HT,
- AL n°87 & n°88 d'une surface de 83 m², situées n°13 rue du Havre, au prix de 83 000€ HT.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.33/03.24

Objet : Requalification du centre ville
Acquisition foncière
Rachat auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)
Parcelles cadastrées AL n°83, n°84, n°87 et n°88,
Situées aux n°15 et n°13 rue du Havre

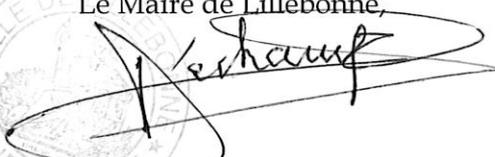
Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au rachat, auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) des parcelles cadastrées :
 - AL n°83 & n°84, situées n°15 rue du Havre, pour une surface de 128m², moyennant le prix de 55 000 € HT auxquels s'ajoutent les frais de TVA,
 - AL n°87 & n°88, situées n°13 rue du Havre, pour une surface de 83m², moyennant le prix de 83 000 € HT auxquels s'ajoutent les frais de TVA,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN,
